



# Conseil d'établissement primaire et secondaire de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice



## Procès-verbal

Séance du mardi 22 novembre 2022 à 20h00

Réfectoire du collège de La Planta, Chavannes-près-Renens

**Présences :** M. Jean CEPPI – Mme Anne MERMINOD – Mme Florence POJER – M. Amaury DAELE – M. Bertrand DE RHAM – Mme Ilaria PRETELLI – M. Neal GAUVIN – M. Dimitri TORREGROSSA – M. Vincent JOST – Mme Stefania HOFMANN – Mme Janik ALTHAUS – M. Stéphane GABRIEL – M. Robin NICHELE

**Excusés :** Mme Mirela VERSCHUEREN – Mme Alexandra MONNOT – M. Christophe DONY

**Absents :** M. Rabia AMOR

**Invités :** -

**Procès-verbal :** Danielle Menoud

---

### 1. Accueil

M. Jean CEPPI ouvre la séance, il souhaite la bienvenue à tout le monde pour la visite des nouvelles salles de gym du collège de La Planta.

### 2. Visite des salles de gym

La visite des salles est très instructive. Elles sont très belles et paraissent fonctionnelles. Plusieurs questions sont posées et Mme la Directrice de l'établissement y répond.

### 3. Retour au réfectoire

### 4. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

### 5. Adoption du procès-verbal du 7 juin 2022

P. 3, au point 7 : Mme Anne MERMINOD demande la correction du nom du parc « du Russel » (et non Durussel).

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **6. Démissions et nominations des membres du Conseil d'Etablissement**

En date du 19 juillet 2022, le courriel de démission de Mme Marcia TAPIA, du quart représentants des milieux et des organisations concernés par la vie de l'établissement nous est parvenu.

En date du 30 août, Mme Karolina BOJKOWSKA du quart représentants des milieux et des organisations concernés par la vie de l'établissement nous a envoyé également par courriel sa démission vu qu'elle est partie de l'Association des parents d'élèves. Elle demande à figurer dans le quart parents d'élèves si une place se libère.

En date du 1<sup>er</sup> septembre, Mme Aroua Abdelmalek THEBTI démissionne du Conseil d'établissement car elle n'est plus membre de l'Association des parents d'élèves. Elle était également dans le quart des représentants des milieux et des organisations concernés par la vie de l'établissement.

En date du 2 septembre, un courriel de M. Neal GAUVIN informe qu'il démissionne du Conseil d'établissement en sa qualité de représentant du quart parents et qu'il postule au Conseil d'établissement dans le quart-associatif afin de remplacer Mme Aroua Abdelmalek THEBTI. Il n'y a plus de viennent-ensuite. Une discussion s'ensuit car pour le quart des représentants des parents, une élection doit avoir lieu. Il est évoqué la possibilité de modifier le règlement du Conseil d'Etablissement afin de pouvoir organiser une élection par correspondance. Il est décidé que M. Neal GAUVIN changera de « quart » après l'élection d'un nouveau représentant des parents d'élèves. Afin de ne pas devoir convoquer une Assemblée de désignation d'un nouveau membre, les parents d'élèves seront convoqués lors de la prochaine séance du Conseil d'établissement et l'élection pourra ainsi avoir lieu.

## **7. Présentation des mesures d'économie d'énergie de chaque commune, en lien avec les bâtiments scolaires**

Mme Anne MERMINOD, Municipale de St-Sulpice annonce les mesures :

- 20° dans les salles de classe et dans tous les bureaux de l'administration
- 17° dans les salles de gym
- Eau froide à tous les robinets sauf ceux des douches qui ont été abaissés de 65 à 55°
- Le nombre d'heures de fonctionnement des ventilations ont été réduites

M. Jean CEPPI, Municipal de Chavannes ajoute qu'à Chavannes les mesures sont identiques et qu'en plus l'eau de la piscine communale a été baissée d'un degré.

Il est demandé que ces mesures soient annoncées aux parents d'élèves. Une étiquette sera mise dans les agendas scolaires. De plus, un tout-ménage va être distribué.

Il est discuté des points de rencontre d'urgence (PRU) et des plans de continuité des activités (PCA). Les collèges sont des points de rencontre d'urgence. Par contre, les collèges ne sont pas (pour le moment) prioritaires et ne font pas partie des bâtiments où les activités devraient continuer en cas de pénurie d'électricité.

## **8. Communication de la Direction**

Mme Stefania HOFMANN, Directrice, annonce quelques projets :

- a. Parrainage des « petits par les grands ». Les 1-8 sont aidés par les 9-11 et en retour il est envisagé que les « petits » fassent quelque chose pour les « grands ».
- b. Projet « marche ». Les enseignants sont encouragés à noter les « kilomètres » qu'ils parcourent avec les élèves car il a été observé que les enfants ne marchent plus assez. Il est préconisé par exemple de : descendre du bus 1 ou 2 arrêts avant la destination, aller à la piscine à pied.
- c. Précarité mensuelle. Suite à la mise à disposition de bandes hygiéniques, tampons, tampons avec applicateurs et de séance d'informations dans les classes tant pour les filles que pour les garçons, des questionnaires ont été distribués aux élèves. Il en ressort que la cause principale d'utilisation est l'oubli de protection, suivi par l'arrivée inopinée des règles, en troisième position le manque de moyens de protection à la maison. Des livres sur ce sujet sont en accès libre à la bibliothèque scolaire. Un communiqué de presse va paraître prochainement. Il est noté que jusqu'au 31 décembre 2023, c'est le département cantonal qui fournit les moyens de protection. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, ceci sera à la charge des communes.
- d. Une nouvelle mouture de l'accueil aux parents d'enfants qui commencent l'école (1P) va être mise en place avec des stands, des rencontres d'intervenants autres que simplement la Direction. Une seule soirée est prévue afin de bien montrer aux parents que les écoles de St-Sulpice et Chavannes font partie d'un seul établissement. Elle aura lieu le lundi 6 mars à 19h30.

Retours suite à la précédente séance :

- Suite au Covid, la vente de fruit a été remise en place.
- Une chantée de Noël aura lieu au collège de la Plaine le 20 décembre.
- Les voyages d'étude sont de nouveau en discussion. Mme la Directrice remercie les communes pour leur participation financière aux camps et voyages d'étude. Il existe pour les enseignants, des projets clés en main qui peuvent être proposés aux élèves. Les projets « visite de ville en Suisse », avec « différents moyens de transport suisses » et « différents paysages suisses » sont privilégiés. Les enfants demandent de plus en plus de voyages culturels plutôt que sportif. M. Bertrand DE RHAM, Conseiller communal, souligne que les camps avec nuitées permettent une meilleure cohésion des élèves avec les soirées ensemble. Pour les voyages à l'étranger, une autorisation spéciale du département cantonal est obligatoire. Ils ne sont autorisés que dans les pays limitrophes.
- Les mesures COVID sont toutes abolies. Les mesures d'hygiène afin de ne pas propager les (autres) virus sont toutefois maintenues.

#### **9. Communication des groupes représentés (communes, parents, organisations, école)**

Ecole : Mme Janik ALTHAUS remercie les communes pour la participation et la mise sur pied des plantations d'arbres pour les 5-6- L'encadrement par la Voirie a été fort apprécié. M. Jean CEPPI transmettra les remerciements à la Voirie.

Les autres groupes n'ont pas de communication.

#### **10. Date de la prochaine séance : le mardi 21 février 2023 à 20H00 à Saint-Sulpice**

Avec l'élection d'un membre dans le quart « Parents d'élèves ».

## 11. Divers et propositions individuelles

- a. Mme Ilaria PRETELLI, représentant des parents d'élèves demande : « En considération des données alarmantes concernant les risques de burn out très élevés qui affecte le corps enseignant en Suisse, je propose que la situation des enseignants de l'établissement soit évaluée afin de faire le point de la situation et, en cas de risque avéré, de prendre de mesures de prévention adéquates, après avoir identifiées les facteurs de risques susceptibles d'être neutralisés. » M. Jean CEPPI, Municipal, explique que cette proposition ne peut pas être répondue. En effet, ni la commune, ni l'établissement ne peut intervenir dans les compétences du département cantonal. Les enseignants étant employés par le canton. Les ressources humaines du canton ont les prérogatives pour investiguer, agir auprès des enseignants. Les compétences de chaque entité sont longuement débattues.
- b. M. Bertrand DE RHAM, représentant du quart Autorités, a envoyé un courriel le 14 novembre 2022 demandant : « je désirerais connaitre la politique en matière de voyages d'études de l'Etablissement. J'ai entendu dire que plusieurs classes effectuaient plusieurs sorties d'un jour à la place d'un « vrai » camp de cinq jours, en résidence. Est-ce bien le cas ? Si oui, pour quelles raisons cette option a-t-elle été retenue ? ». La réponse a déjà été répondue au point 8.
- c. M. Vincent JOST, représentant des sociétés civiles, aimerait aborder le sujet de la taille des collèges de l'établissement et du développement des capacités d'accueil des enfants sur le long terme. L'idée évoquée par Mme MERMINOD dans le journal local de St-Sulpice « Le Serpeliou » de regrouper tous les 7-8 dans un même collège a interpellé un certain nombre de parents, même s'il va bien falloir trouver des solutions à la croissance démographique des deux communes. Il est clair pour lui que ce sujet ne peut pas être préparé d'ici aujourd'hui, donc il attend plutôt une réponse dans une séance suivante. Ceci dit, il souhaiterait poser le sujet, afin de voir si les autres membres du CET ont des remarques ou questions supplémentaires à apporter. Il souhaiterait notamment avoir les réponses aux questions suivantes :
  - quel est actuellement le nombre d'élèves par cycle (1-4, 5-8, 9-11), et par collège ?
  - quelle est la capacité de chaque collège, pour chaque cycle (nombre de classes et nombre d'élèves maxi par classe)
  - quelles sont les options étudiées pour répondre à la croissance démographique sur les communes de Chavannes et St-Sulpice ?
  - si certaines options impliquent des synergies avec Ecublens, quelle est la situation en termes démographiques, vs. Capacité des collèges de cette ville ?
  - Quid des capacités d'accueil parascolaire + réfectoires ?

Ces questions seront répondues en détail dès que les études en cours seront terminées. Une communication au Conseil d'établissement sera transmise. Le Conseil d'Etablissement n'est pas partie prenante. Ce qu'on peut déjà savoir selon M. Jean CEPPI, Municipal, est que :

- Un nouveau collège sera bâti à l'est (sur la parcelle du campus santé) des négociations sont en cours avec les promoteurs, le canton de Vaud et les communes de Chavannes et St-Sulpice.
- Le collège de la Plaine devrait être rénové, agrandi.
- Pour le collège de La Planta, le budget pour une étude vient d'être accordée par le Conseil communal de Chavannes quant à la rénovation de la partie scolaire.

Une réflexion avec le Bureau intermunicipal (Municipaux de l'Ouest lausannois) est en cours afin de connaître les demandes (éventuellement en classement dans les autres communes). Des solutions provisoires sont également discutées. Les projections ne sont pas faciles, car les communes n'ont aucune manière de savoir si les nouveaux quartiers seront favorables aux familles (avec enfants) ou autres. Certains quartiers en construction ne seront pas impactés (Majestic = étudiants). L'office de la population a communiqué lors de la soirée des entreprises 14'000 habitants à l'horizon 2040. Mme Stefania HOFMANN annonce les prévisions du nombre d'élèves (1'400). Elle dit que « + les places de parascolaire augmentent, + le nombre d'élèves augmente). Dès que les discussions avec les différents secteurs seront abouties, une communication sera faite au Conseil d'établissement.

d. M. Neal GAUVIN, représentant des parents d'élèves, aimerait aborder les points suivants :

- L'aménagement du chemin non officiel partant du Parc Pidoux pour rejoindre le collège de La Planta par le haut qu'empruntent régulièrement les enfants. Il a entendu dire qu'un projet était prévu. Il souhaiterait en savoir un peu plus : date prévue des travaux, aménagements envisagés
- Chantée et Marché de Noël des Cèdres : lors de la rencontre des associations de Chavannes qui a eu lieu le 9 novembre, leur comité a rencontré la Responsable des Evènements. Ils ont évoqué la possibilité d'organiser une chantée de Noël au Marché des Cèdres. Pourraient-ils imaginer déjà cette année et les prochaines années un évènement qui réunirait pour l'Etablissement, aussi bien Chavannes que St-Sulpice autour de ce marché ?

Il est informé que le chemin non officiel est emprunté lors des exercices d'évacuation du collège en cas d'incendie ou autres. Pour l'aménagement de ce chemin, M. Jean CEPPI, Municipal, regardera avec la voirie dans un premier temps et que l'étude sur la rénovation du collège prendra cette problématique en compte.

Concernant la chantée de Noël, Mme Charlotte DELÉAMONT, responsable des manifestations à Chavannes est très enthousiaste pour cette production au marché de Noël aux Cèdres, mais pour cette année les délais sont trop courts. Il est évoqué de produire ce groupe de chanteurs dans divers endroits des deux communes. Mme Stefania HOFMANN en parlera aux enseignants afin de promouvoir cette participation à tous les élèves. Les représentants des enfants de 9-10-11 sont dubitatifs quant à l'engouement de cette classe d'âge.

- e. Mme Mirela VERSCHUEREN, représentante des parents d'élèves, demande d'ajouter le thème de la sécurité des enfants vu ce qui s'est passé à St-Sulpice au début de cette année scolaire, août 2022. Mme VERSCHUEREN étant absente, ce point sera repris lors de la prochaine séance.
- f. M. Amaury DAELE, représentant des autorités, fait mention de l'article du 24 Heures du 6 octobre qui mentionnait le frein sur l'éducation numérique. Qu'en est-il de Chavannes (qui est pilote) ? Mme Stefania HOFMANN confirme que tous les enseignants ont reçu la formation de l'enseignement numérique bien que les tableaux soient toujours noirs au collège de La Planta. S'il y a un frein à cet enseignement, il viendra de la DGEO.

g. Il est rappelé que les jetons de présence seront payés à la fin de l'année et que les personnes qui ont changé de coordonnées bancaires ou postales doivent s'annoncer au secrétariat.

Aucun autre divers n'étant demandé, la séance est levée à 22h17.

Au nom du Conseil d'établissement scolaire

primaire et secondaire

de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice

Présidence :



Jean CEPPI

Secrétariat :



Danielle Menoud